

ÉCHOS DES SYNDICATS FO

FO VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Notre syndicat a obtenu des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la ville de Saint-Étienne. En effet, M. le Maire a tenu à adresser « des signes de reconnaissance pour remercier la qualité du service public rendu au quotidien des stéphanois ».

- L'attribution d'un chèque cadeau de 50 € au 1^{er} juillet 2019 en plus du chèque cadeau de 50 € en fin d'année.
- L'augmentation de la participation de la ville à la médaille du travail afin que son montant soit identique à celui versé par le CNAS. Ainsi la participation ville passe de 30 € à 170 € (médaille d'argent), de 65 à 185 € (médaille vermeil) et de à 245 € (médaille d'or).
- L'augmentation de 20 000 € du budget des activités collectives de l'action sociale.
- La possibilité que des solutions de télétravail puissent être mises en place sous certaines conditions pour les agents en situation de handicap.

– La demande d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un contrat de groupe sur la mutuelle santé. En effet, le contrat de prévoyance mis en place au 1^{er} janvier 2018 remporte un grand succès. Ce contrat propose un maintien de la rémunération dès le 1^{er} jour en cas d'arrêt maladie pour un reste à charge minimum pour chaque agent adhérent. Il est souscrit à ce jour par 60 % des agents.

Nous ne sommes pas dupes toutes ces mesures arrivent en période pré-électorale !

Mais elles sont également le fruit du travail et des négociations syndicales menées par notre organisation !

FO LOIRE FOREZ AGGLO

S'appuyant sur une revendication des agents, les représentants FO ont négocié une augmentation de la participation financière de l'employeur aux chèques déjeuner. .

Cette dernière est désormais de 55 % au lieu de 50 % (+ 5 pts ou + 10 %)

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CONSTANTE AUGMENTATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le jeudi 28 mars 2019 s'est tenue, au niveau national, la 1^{ère} réunion de la formation spécialisée en matière d'Hygiène de Sécurité et de Conditions de Travail (HSCT).

L'ordre du jour de cette réunion concernait la présentation d'études sur les risques psychosociaux (RPS) sous trois thématiques :

- L'organisation et contrainte du temps de travail, une typologie en six catégories.
- Expositions aux risques professionnels et psychosociaux au travail, une analyse globale.
- Prévention des RPS, les employeurs déclarent une forte exposition et une prévention active.

Ces études nous ont démontré plusieurs constats :

- Le versant hospitalier est le plus exposé aux RPS.
- Les employeurs ne respectent pas les textes législatifs en matière de HSCT.
- Les RPS ne sont pas combattus à la source comme le prévoyait la circulaire Fillon ainsi que les textes d'application. En effet, les études montrent qu'il y a très peu d'actions primaires qui ont été mises en place dans les services.
- Plus de 50 % des emplois sont dans du temps de travail atypique (décalé, temps partiel, temps aménagé).

FO Fonction publique n'est pas surprise du résultat de

ces études. Nous l'avons toujours dit dans les instances et ce n'est pas le projet de loi de transformation de la fonction publique qui va améliorer la situation.

D'ailleurs, où sont les études d'impacts liés à ce projet de loi qui est une obligation de l'employeur !

Pour FO Fonction publique, il serait plus judicieux de s'exprimer en termes de souffrance au travail plutôt que de RPS qui ne parle à personne et qui donne l'impression que ce sujet est réservé à des spécialistes.

Cette souffrance au travail que nous combattons au quotidien grâce au CHSCT, demain avec la loi de transformation de la fonction publique, nous n'aurons plus d'instance dédiée afin de traiter sérieusement de ces questions, d'où notre refus de fusionner cette instance avec le CT.

Affaiblir les représentants des personnels au travers des instances ainsi que les droits qui y sont liés, c'est affaiblir la défense des intérêts des personnels et leur pouvoir de revendication, personne ne sait quelle forme prendra cette colère ! Pour nous, ce gouvernement fait une erreur fondamentale.

Ces études datant de 2016, nous sommes convaincus que leur actualisation pour 2019 serait encore plus délétaire.

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE** SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

contact • fospsloire@orange.fr • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

Mes cher(e) s collègues,

Je reviens vers vous pour vous remercier de la confiance que vous avez accordée à l'équipe FO des territoriaux de la LOIRE lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018.

En effet grâce à ces résultats, nous pourrions vous représenter pendant quatre ans dans les instances où nous avons déposé des listes, mais aussi dans les conseils de discipline et les commissions de réformes du CDG.

Je ne vais rien vous apprendre en vous disant que la période que nous vivons actuellement est très compliquée. Le gouvernement, sur fond du mouvement des gilets jaunes et du grand débat, attaque les fondements de la Fonction publique, piliers de notre république et gages d'égalité de traitement des citoyens. Nos statuts, mais au-delà, les services de proximité que nous offrons aux citoyens sont remis en cause par trois projets de loi (Transformation de la Fonction publique, Ma Santé 2022 et le projet Blanquer). Ils sont en cours de discussion au Parlement et au Sénat.

L'heure est grave ! Le service public tel que nous le connaissons, que nous le rendons aux citoyens va disparaître...

En s'appuyant sur un rapport de l'Inspection Générale des Finances qui comprend par ailleurs nombre d'erreurs et d'interprétations, le ministre Darmanin en profite pour s'attaquer maintenant au temps de travail des fonctionnaires et oublie que plus de la moitié sont en catégorie C avec

des salaires proches du SMIC. C'est inadmissible pour FORCE OUVRIÈRE ! Car en stigmatisant les fonctionnaires, le ministre crée des tensions supplémentaires avec les salariés du privé. Il est irresponsable de vouloir affaiblir la cohésion sociale dans le contexte actuel. Après deux ans de gel des salaires, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensée, les suppressions de postes, voici le projet de loi de « transformation de la Fonction publique ». Ce projet n'est pas une énième modification des statuts, mais bien la fin de ceux-ci, car en remplaçant les fonctionnaires par des contractuels (qui n'auront plus comme objectif la titularisation) une mort lente du statut est programmée !

FO, mettra tout en œuvre pour faire échouer ces projets néfastes à l'intérêt des usagers et des agents !

Nous sommes encore 5 millions de fonctionnaires à servir les usagers et c'est unis que nos anciens ont construit ce statut gage d'équité de service « à la française ». Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et accepter l'orientation ultra libérale de ce gouvernement. Je vous appelle donc aujourd'hui à rejoindre vos syndicats FO et organiser un mouvement basé sur nos revendications ! C'est ensemble que nous pouvons faire bouger les choses ! »

Le Secrétaire départemental,
Philippe VIALARD

SITE WEB !

<http://www.fo-territoriaux42.fr>

Consultez le site des syndicats FO des services publics de la Loire

avril 2019 – IPNS sur RISO écologique



Suivez-nous sur
facebook



FO Territoriaux Loire

VOS REPRÉSENTANTS FO AU CENTRE DE GESTION

N'HÉSITÉZ PAS À LES CONTACTER !

> COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

LARUE Bernadette Mairie de St-Romain-le-Puy	Titulaire CAP cat. A (groupe hiérarchique 5)	06 13 82 44 38
DUBIEN Raphaël Loire Forez Agglo	Suppléant CAP cat. A (groupe hiérarchique 5)	fo@loireforez.fr
ARSAC Daniel Mairie St-Jean-Bonnefonds	Titulaire CAP cat. B (groupe hiérarchique 4)	06 08 37 96 53
SEUX Émeric Loire Forez Agglo	Suppléant CAP cat. B (groupe hiérarchique 4)	fo@loireforez.fr 06 78 96 10 91
VERNIN Fabrice Mairie de Savigneux	Titulaire CAP cat. B (groupe hiérarchique 3)	06 71 59 74 87
LECHEVALIER Cindy Mairie de La Talaudière	Suppléante CAP cat. B (groupe hiérarchique 3)	
VIALARD Philippe Loire Forez Agglo	Titulaire CAP cat. C	06 32 78 94 30
FAMILIARE Sandrine Loire Forez Agglo	Titulaire CAP cat. C	fo@loireforez.fr
BOURBON Dominique Mairie de Montagny	Suppléant CAP cat. C	
CASAS Dominique Mairie de Saint-Marcellin	Suppléante CAP cat. C	

> COMITÉ TECHNIQUE (CT)

VERNIN Fabrice Mairie de Savigneux	Titulaire	Contact Comité Technique : fosp Loire@orange.fr 06 32 78 94 30
CASAS Dominique Mairie Saint-Marcellin	Titulaire	
BOURBON Dominique Mairie Montagny	Suppléant	
GOUBIER Christian Mairie Fraisses	Suppléant	

> COMMISSION DE RÉFORME

VIALARD Philippe Loire Forez g glo	Titulaire	Contact Commission Réforme : fosp Loire@orange.fr 06 32 78 94 30
CASAS Dominique Mairie Saint-Marcellin	Suppléante	
BOURBON Dominique Mairie Montagny	Suppléant	

FORCE OUVRIÈRE a également des représentants élus dans les collectivités suivantes : *Conseil Départemental de la Loire, EPCC Cité du Design-ESADSE, Commune de La Ricamarie, Commune de La Talaudière, Commune de Montbrison, Commune de Saint-Galmier, Commune de Saint-Jean-Bonnefonds, Commune de Sorbiers, Ville de Saint-Étienne, Loire Forez Agglomération, Saint-Étienne Métropole, SDIS 42 ... contactez-nous pour obtenir les coordonnées d'un représentant FO d'une de ces collectivités !*

PROJET DE LOI DE RÉNOVATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : UN PROJET DESTRUCTEUR !

Force Ouvrière constate et affirme que ce projet est la déclinaison de la loi Travail et de ses ordonnances dans la Fonction publique. Nous constatons par ailleurs que 11 thèmes de ce projet de Loi renvoient à des décisions qui seront prises par ordonnances, bel exemple de démocratie parlementaire. Par ce projet de Loi, le gouvernement veut notamment :

- **Affaiblir et même supprimer l'égalité de traitement des fonctionnaires** en retirant des compétences des Commissions Administratives Paritaires, les avis pour les promotions et la mobilité pour tendre vers des règles souples de gestion qui entraîneront de fait des différences de gestion.
- **Entrainer une dégradation des conditions de travail** donc de la sécurité et de la santé au travail en supprimant les CHSCT,
- **Faire subir aux fonctionnaires des détachements d'office** quand leur mission sera externalisée vers l'opérateur qui en aura la charge remettant en cause la séparation du grade et de l'emploi,
- **Affaiblir et même supprimer l'égalité de traitement des fonctionnaires** en retirant des compétences des Commissions Administratives Paritaires, les avis pour les promotions et la mobilité pour tendre vers des règles souples de gestion qui entraîneront de fait des différences de gestion.
- **Développer la précarité** en permettant le recrutement d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires, y compris par des contrats de missions de 6 ans maximum non renouvelables et non CDisables.

Pour Force Ouvrière, les choses sont claires.

Après deux ans au pouvoir qui se résument pour les fonctionnaires par deux ans de gel de la valeur du point d'indice, la réinstauration du jour de carence, la hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, des nouvelles suppressions de postes et des privatisations à venir par ce projet de Loi, outil d'action publique 2022, la coupe est pleine.

Deux ans de politique gouvernementale portés par une vision purement budgétaire de la fonction publique réduite à une dépense, d'un refus d'entendre les organisations syndicales représentatives pour, au final, aboutir à une rupture sans précédent avec la population qui a entraîné le mouvement des Gilets Jaunes, voici le vrai bilan.

Force Ouvrière ne laissera pas passer cette loi sans utiliser tous les moyens pour la contrer.

Après le 19 mars ... prochaine grève et manifestation de TOUS les syndicats de la Fonction Publique jeudi 9 mai !

De plus en plus de salariés se syndiquent !

Cela suppose, pour eux, le droit fondamental de pouvoir s'unir pour être plus fort et se faire respecter.

Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

C'est le rôle du syndicalisme tel que le conçoit Force Ouvrière.

Se syndiquer est un acte libre, volontariste et déterminé !

Télécharger notre bulletin d'adhésion sur notre site Internet, à l'adresse :

<http://www.fo-territoiaux42.fr/nous-rejoindre>

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

